

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Année scolaire 2026/2027

Méthode d'inscription/réservation

Début juillet, le service éducation inscrit votre(vos) enfant(s) aux différents services périscolaires : restauration scolaire, accueil matin/soir, études surveillées, accueils de loisirs mercredis et vacances.

Lorsque toutes les inscriptions ont été faites, vous recevez un mail vous informant que les réservations sont « ouvertes » via le portail famille. Une fois ce mail reçu, vous pourrez vous connecter sur votre compte Espace Citoyens et faire vos réservations aux différents services, soit à l'année (recommandé), soit au mois.

⚠ ATTENTION, l'inscription faite par le service éducation n'est pas une réservation.

Sans réservation préalable de votre part, votre enfant n'est pas prévu le tarif « Non-respect du règlement » sera appliqué.

Les familles rencontrant des difficultés avec l'Espace Citoyens peuvent nous transmettre leurs demandes de réservations par mail. **Aucune demande de réservation ou annulation ne sera prise par téléphone.** N'hésitez pas à prendre contact avec le service éducation pour la prise en mains de l'Espace Citoyens.

Lors du départ de la commune, vous devez OBLIGATOIREMENT informer le service éducation.

ACTIVITE	DELAIS DE RESERVATIONS/MODIFICATIONS
RESTAURATION SCOLAIRE	1 SEMAINE AVANT Le lundi pour le lundi suivant etc...
ACCUEILS PRE/POST Matin : 7h/8h20 Soir : 16h30/19h00 ETUDES SURVEILLÉES Uniquement pour les Élémentaires Les Lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 18h00	2 JOURS OUVRÉS AVANT Le jeudi pour le lundi suivant Le vendredi pour le mardi suivant Le lundi pour le jeudi suivant Le service d'étude surveillée sera mis en place <u>sous réserve d'un minimum de 15 élèves inscrits par école et d'un nombre suffisant d'enseignants pour encadrer l'étude.</u> <i>Goûter fourni par la ville</i>
ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDI	1 SEMAINE AVANT Le mercredi, avant 16h00 pour le mercredi suivant. 3 options proposées : - <u>Le matin</u> de 8h30 à 13h (repas compris) possibilité de récupérer les enfants à partir de 11h30 (attention le prix du repas ne sera pas déduit) - <u>L'après-midi</u> de 13h à 16h30 (sans repas) possibilité de déposer les enfants jusqu'à 14h. - <u>La journée</u> de 8h30 à 16h30. <i>Une garderie est organisée le matin de 7h à 8h30 et le soir de 16h30 à 19h.</i>
ACCUEILS DE LOISIRS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES	Périodes de réservations aux accueils de loisirs vacances : - Toussaint : du 1 Septembre au 4 Octobre 2026* - Noël : du 2 Novembre au 5 Décembre 2026* - Hiver : du 4 Janvier au 23 Janvier 2027* - Printemps : du 22 Février au 20 Mars 2027* - Été : JUILLET : du 19 Avril au 12 Juin 2027* - AOUT : du 19 Avril au 10 Juillet 2027* <i>* Sous réserve de places disponibles</i>

Toute fréquentation aux activités périscolaires et extra-scolaires vaut pour acceptation du règlement des services scolaires, extra et périscolaires de la ville de Cesson disponible sur le site de la ville ainsi que sur votre espace citoyen.